

ANNEXE 8.2 :

ANNEXE SANITAIRE

La commune de Languidic, d'une superficie de l'ordre de 10 900 ha, est entourée par les communes suivantes : Inzinzac-Lochrist, Hennebont, Kervignac et Brandérion à l'ouest, Nostang et Landévant au sud, Pluvigner et Baud à l'est, Quistinic et Lanvaudan au nord.

Elle est traversée, de part en part, par la RN 24, axe rapide reliant Lorient à Rennes, sur environ 15 Km.

Les routes départementales, au nombre de 5 desservent Languidic sur 50 Km.

La D 158, selon un axe nord-est/sud-ouest ; la D 102, sur un axe nord-ouest/sud-est ; la D 765, qui traverse l'extrémité sud de la commune ; la D 189, du centre bourg en ramification dans toute la partie sud de la commune avec ses voies secondaires au sud de la N 24 ; et enfin la D 724, qui suit l'axe de la N 24. C'est le Département (Conseil Général) qui en a la charge et l'entretien, par l'intermédiaire de l'Agence Technique Départementale Sud-ouest.

Le nord-ouest du territoire communal appartient au bassin versant du Blavet. Dans ce bassin versant sont recensés les ruisseaux de Pont Pala qui délimite la commune au nord-est, et celui du Resto.

La partie sud appartient au bassin versant de la rivière d'Etel. Les principaux ruisseaux recensés sont les suivants :

- Le ruisseau du Pont du Roc'h
- Le ruisseau du Moulin de Les Champs
- Le ruisseau du Moulin du Palais
- Le ruisseau du Pont de Sulierne
- Le ruisseau le Rion

La commune fait partie du SAGE Blavet et adhère au Syndicat mixte de la Ria d'Etel à travers la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

Le territoire communal se présente comme un plateau incliné vers la mer et limité dans sa partie nord-ouest par la vallée du Blavet. Le Blavet coule d'est en ouest dans l'axe du synclinal de Malestroit, formé de roches plus tendres, puis change d'orientation vers le sud en coupant l'extrémité occidentale de l'anticlinal granitique des landes de Lanvaux.

Un des points les plus bas (13 mètres) se trouve à l'ouest au niveau de l'écluse de Kerrous. Le bourg se situe à une altitude de 67 mètres, tandis que celle des 100 mètres est atteinte sur un axe Penquesten/Baud, c'est à dire du nord de la commune d'Inzinzac-Lochrist en direction des alignements des menhirs de St Cornely situés au nord-est de Languidic.

Le point culminant se trouve, quant à lui, à Penhoet à 126 mètres d'altitude à l'est de la commune dans un secteur de landes et de bois.

Le relief se présente comme un vaste plateau peu marqué, caractérisé par de nombreux vallons cultivés aux pentes douces sans lignes de crêtes bien distinctes qui donnent au relief d'ensemble un aspect assez mouvementé.

La vallée se resserre le long du Blavet, offrant des versants souvent très escarpés où les altitudes atteignent des amplitudes pouvant aller de 50 à 60 mètres, laissant dès lors apparaître de véritables falaises par endroits.

La population municipale de la commune était de 5326 habitants en 1968 selon les statistiques INSEE. En 1975, elle était de 5223 habitants, en 1990 elle était de 6350 habitants, pour atteindre 7327 habitants en 2011.

La présente note a pour objet de faire le point de la situation actuelle et à venir des conditions de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la collecte des ordures ménagères.

I. EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la gestion de l'eau et de l'assainissement est devenue compétence communautaire, revenant ainsi à Lorient Agglomération.

Auparavant, l'eau potable était une compétence communale gérée par la société STGS en délégation de service public (contrat d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2007). Le prestataire avait à sa charge les missions suivantes :

- Gestion du service de production, de transport et de distribution (fonctionnement, surveillance, et entretien des ouvrages dédiés au service – usines de production d'eau potable, réservoirs, réseaux de distribution et branchements)
- Renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques et ouvrages de traitement, des canalisations
- Gestion des abonnés du service d'eau potable (accueil, relève de compteurs, facturation, recouvrement, gestion des réclamations)

Plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable existent sur la commune : ils sont associés soit à des captages d'eau souterraine, soit à des prises d'eau superficielles sur le Blavet servant à l'alimentation en eau potable.

- Le captage de Dézinio est situé au Nord de la commune, au Sud du hameau de Dézinio. Ce captage contribue en partie à l'alimentation de la population de la commune de Languidic après traitement. Il a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 28.10.2002.
- Le captage de Mane Her se situe sur la commune de Brandérion. Il sert à l'alimentation de Brandérion et Landévant. Il a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 28.12.1990.
- Il existe également une prise d'eau superficielle sur le Blavet à Coet Er Ver, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 14.08.1997, modifié le 25.09.1997.

CAPTAGE DE DEZINIO

Une partie de la production d'eau brute destinée à la consommation humaine provient des forages de Dézinio (un puits de 30m³/h et deux forages de 15m³/h chacun) et transite par l'usine de Dézinio. Les ouvrages de captage ainsi que les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique par le préfet, le 28 octobre 2002. L'usine a été mise en service en 2005.

La filière de traitement consiste en un traitement physico-chimique simple.

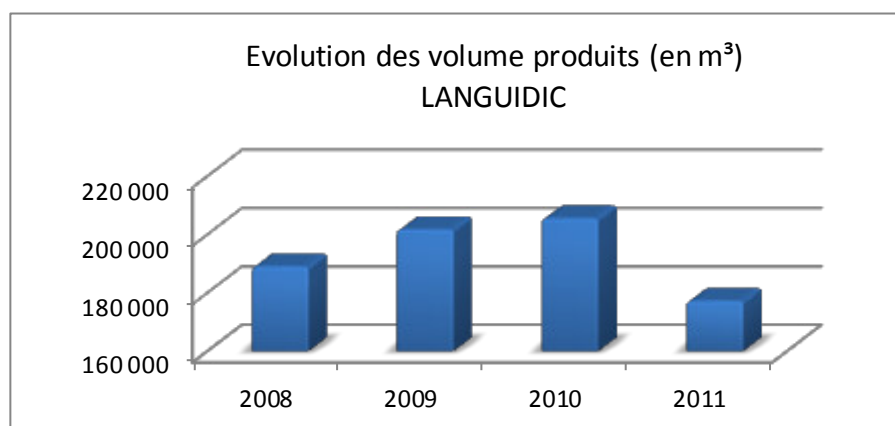
Outre le périmètre de protection immédiat, propriété de la commune, les autres périmètres réglementent les pratiques d'utilisation des sols. La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau, car c'est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses.

Le volume prélevé en 2011 dans ce forage est de 177 723m³.

La capacité de production nominale est de 50 m³/h.

Evolution des volumes produits

	2008	2009	2010	2011	n/n-1
Usine de Dézinio (m ³)	189 014	201 717	205 545	177 223	-13,8%



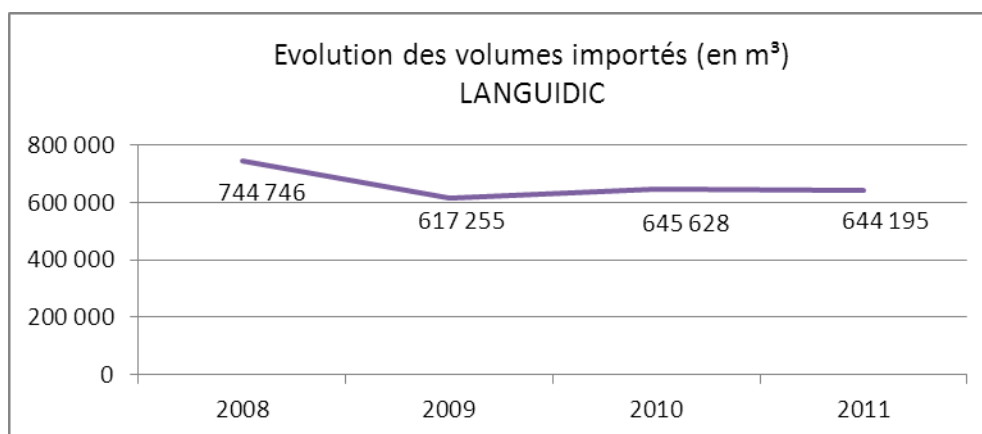
Afin de compléter la production des forages, il est nécessaire de s'approvisionner auprès des communes extérieures (Hennebont, Baud).

Les volumes exportés

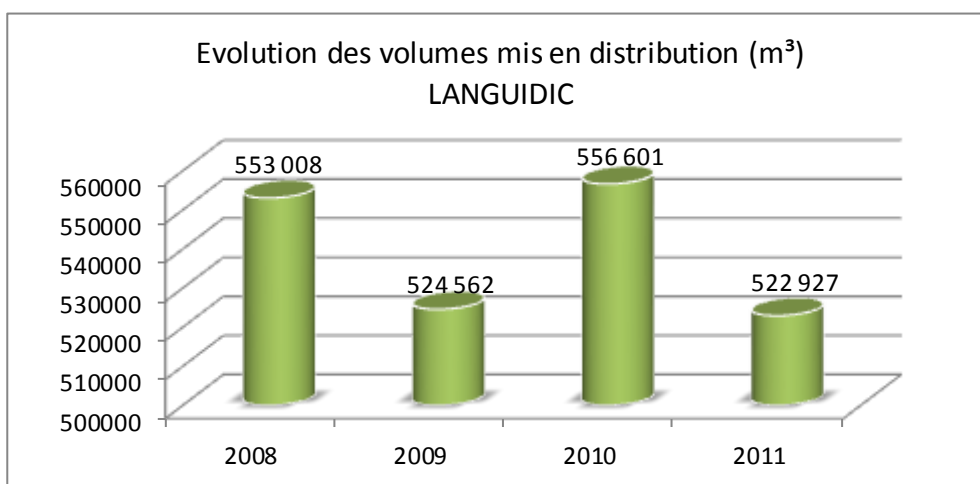
Destination	Année 2010	Année 2011	Evolution n/n-1
SIAEP de Baud	103 777	98 445	-5%
SIAEP de Brandérion	65 423	63 823	-2%
PLUVIGNER	125 372	136 223	9%
TOTAL	294 572	298 491	1%

EVOLUTION DES VOLUMES IMPORTES

Provenance	Année 2010	Année 2011
SIAEP de Baud	644 045	642 910
SIAEP d'Hennebont	1 583	1 285
TOTAL	645 628	644 195



Evolution des volumes importés

LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

En moyenne, pour l'année 2011, un habitant a consommé 171l/j.

En 2011, 3098 abonnés étaient desservis par le réseau public d'eau potable, dont 3 gros consommateurs : Nutrea (14 846m³), Socalys (206 975 m³) et la commune pour l'arrosage des terrains de foot (7 379 m³).

	2010	2011	Evolution n/n-1
Abonnés domestiques	2978	3054	+2,51%
Abonnés communaux	31	31	0%
Abonnés agricoles	0	0	0%
Abonnés industriels	7	7	0%
Vente d'eau en gros	6	6	0%
Total d'abonnés	3022	3098	+2,51%

RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement net du réseau est passé de 87,57% en 2010 à 92,24% en 2011 sur la commune.

L'indice linéaire de perte en réseau est de 0,80 m³/km/j.

Ces indices peuvent être considérés comme bons.

QUALITE DE L'EAU

L'eau produite est analysée selon les dispositions fixées par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 et le suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). En outre, STGS opère un suivi d'auto-surveillance sur les usines et les réseaux.

Les résultats de ces analyses indiquent que cette eau brute est tout à fait conforme au décret n° 2001-1220 tant au niveau de la ressource, que de la production et de la distribution.

La qualité de l'eau est contrôlée au regard de l'arrêté du 11 Janvier 2007. La conformité des analyses aux normes réglementaires est appréciée par rapport à des limites et des références de qualité.

- Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour les paramètres analysés (E.Coli, Entérocoques, 29 paramètres chimiques dont les nitrates, le plomb, le cuivre, etc.)
- Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité, l'équilibre calco-carbonique...); pour ces analyses, dans tous les cas l'eau reste potable.

La qualité de l'eau produite est contrôlée par l'exploitant en charge de la production de l'eau mais également par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Contrôles sanitaires, réalisés à la sortie de l'usine :

	Nombre total d'analyses	Conformité des analyses aux limites de qualité	Conformité des analyses aux références de qualité
Paramètres bactériologiques	4	100%	100%
Paramètres physico-chimiques	4	100%	75%

Les dépassements sur références de qualité ont été observés sur le paramètre d'équilibre calco-carbonique, sans incidence sanitaire sur l'eau distribuée. Cette eau est dite « agressive », vis-à-vis des canalisations métalliques notamment.

L'eau produite est de bonne qualité physico-chimique ; la filière de traitement élimine correctement le fer et le manganèse. Les teneurs en nitrates sont stables. Aucun pesticide n'a été décelé dans les eaux brutes.

	Nombre total d'analyses	Conformité des analyses aux limites de qualité	Conformité des analyses aux références de qualité
Paramètres bactériologiques	13	100%	100%
Paramètres physico-chimiques	15	100%	100%

En distribution, tous les échantillons analysés se sont révélés conformes aux limites de potabilité aussi bien d'un point de vue bactériologique que d'un point de vue physico-chimique.

Les concentrations en pesticides sur l'eau traitée sont inférieures aux valeurs retenues par les textes.

Les concentrations minimales et maximales en nitrates sont respectivement de 16 et 39 mg de NO_3^-/L .

L'eau distribuée est très peu calcaire avec un titre hydrométrique compris entre 7 et 14°F.

II. ASSAINISSEMENT

La commune exerçait par elle-même la compétence assainissement jusqu'au 31 décembre 2011. Au 1^{er} janvier 2012, cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

La commune de LANGUIDIC a élaboré et fait approuver son zonage d'assainissement le 02/12/2005.

Assainissement non collectif

Les secteurs concernés par le service d'assainissement non collectif sont représentés sur la carte de zonage d'assainissement annexée au P.L.U.

Un premier zonage d'assainissement des eaux usées a été approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mai 2000. Une étude sur l'aptitude des terrains à recevoir des dispositifs autonomes de traitement des eaux usées domestiques admettant le sol comme milieu de dispersion et/ou épuration a été menée dans le cadre de ce zonage. La commune s'était appuyée sur cette étude pour déterminer les secteurs pouvant accueillir de nouvelles constructions au P.O.S.

Par délibération en date du 22 décembre 2003, la commune a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et approuvé son principe de fonctionnement en régie.

Il a pour mission :

- Sur les installations existantes : état des lieux initial et contrôle de bon fonctionnement
- Sur les installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation.

Le zonage d'assainissement a été actualisé par délibération du conseil communautaire du 22 février 2013. Il n'a pas été fait de nouvelle étude sur l'aptitude des sols, celle menée à l'occasion du zonage d'assainissement

approuvé en 2000 reste valable. La commune, pour le présent P.L.U., n'a pas déterminé de nouvelle zone constructible en zone d'assainissement non collectif.

Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune de Languidic est de type séparatif. Linéaire : 27,229km (+8,27% par rapport à 2010)

Evolution du nombre d'abonnés :

Abonnements	2007	2008	2009	2010	Variation 2009/2010
Nombre	1103	1150	1287	1399	+8,7%

Répartition par système d'assainissement :

	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Bourg	1147	0
Kergonan	193	1
Tréauray	58	0

La commune gère 2 stations d'épuration :

- Le secteur du bourg est raccordé à la station d'épuration de Coët Megan, traitement de type boues activées, mise en service en novembre 2009, disposant d'une capacité de traitement de 6 000 équivalents habitants. Ses prescriptions de rejet ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2006. Le milieu récepteur du rejet est le ruisseau du Pont du Roc'h, affluent de la Ria d'Etel.

En 2010, le rendement de la station d'épuration variait entre 94% et 99% selon les types de polluant. La charge entrante correspondait à environ 30% de la capacité nominale de la station (soit environ 1700 équivalent-habitants).

- Le village de Tréauray dispose de ses propres lagunages (3 bassins) d'une capacité de traitement de 230 équivalents habitants. Ses prescriptions de rejet ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2006. En sortie de lagune, il y a infiltration par épandage à faible profondeur dans le sol à travers 2 massifs filtrants de 100m².

En 2010, aucun rejet n'a été observé en sortie de lagune lors du bilan 24h effectué dans le cadre du programme annuel d'auto surveillance. La charge entrante correspondait à environ 28% de la capacité nominale de la station (soit environ 60 équivalent-habitants).

Ainsi, les résultats de la station d'épuration sont apparus satisfaisants et permettent ainsi aux deux stations d'épuration d'être conformes aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet en 2010.

Le village de Kergonan est, quant à lui, raccordé à la station d'épuration privée de l'entreprise Socalys située sur la zone d'activités du Baudry, suivant un contrat de rejet.

Le taux de desserte¹ par des réseaux de collecte d'eau usée était de 96,08% en 2010.

¹ Le taux de desserte est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du CGCT.

III. EAUX PLUVIALES

Le réseau d'eaux pluviales de la commune est composé de canalisations et fossés à ciels ouverts et caniveaux.

Les principaux exutoires des réseaux d'eaux pluviales du bourg sont les ruisseaux de Kerlavarec et de la Divine.

La commune a réalisé un schéma directeur des eaux pluviales afin d'obtenir une analyse du fonctionnement quantitatif et qualitatif de ses réseaux. Il en ressort un bon état général des réseaux.

Le schéma directeur a permis à la commune de réfléchir à la mise en place d'un programme d'actions pour remédier aux dysfonctionnements constatés.

En outre, il a défini des secteurs dans lesquels l'imperméabilisation des sols devra être limitée et des mesures de tamponnage des eaux de ruissellement devront être prises.

IV. ELIMINATION DES DECHETS

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont une compétence déléguée par la Commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (Lorient Agglomération).

Lorient Agglomération effectue le ramassage par camion-benne sous forme d'une délégation de service à une entreprise spécialisée, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Pour certaines, il s'agit d'une régie communautaire.

La collecte s'effectue en porte à porte et en points de regroupement.

1. *Le tri des déchets*

L'ensemble des logements est équipé de poubelles de différentes couleurs :

- verte pour les déchets biodégradables,
- bleue pour les déchets ménagers résiduels,
- jaune pour les emballages.

En apport volontaire, sont présents sur le territoire de la Commune des conteneurs spécifiques pour le verre et les journaux. Le ramassage des ordures ménagères a lieu :

- chaque lundi matin pour la poubelle verte,
- chaque mardi matin, pour la poubelle bleue,
- le mercredi après-midi des semaines paires (tous les 15 jours) pour la poubelle jaune.

Les poubelles doivent être présentées en bordure de voie la veille au soir et rentrées immédiatement après le passage de la benne. Elles doivent être nettoyées et entretenues par les habitants. Toute dégradation doit être signalée à Lorient Agglomération, au service concerné.

Les résidences sont aménagées de telle sorte que le circuit des véhicules de collecte se déroule dans de bonnes conditions et que les véhicules privés ne gênent pas.

Des sacs biodégradables pour les bio-déchets de la poubelle verte sont disponibles gratuitement à la Mairie et dans les déchèteries de Lorient Agglomération.

2. *Les déchèteries*

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers quelles que soient les quantités déposées. Les 11 déchèteries de la Lorient Agglomération sont à la disposition de tous les habitants.

Une déchèterie est présente dans le secteur de Lanveur.

Un numéro vert 0 800 100 601 indique la localisation et les heures d'ouverture de la déchèterie, ainsi que les déchets acceptés.

3. Le traitement des déchets

a) Les bio-déchets

Ils sont traités par compostage dans l'unité de traitement biologique de Lann Sévelin, à Caudan.

Le compost ainsi réalisé, en mélange avec des déchets verts de déchèterie, est ensuite valorisé en agriculture, distribué lors d'animations ou aux services techniques des différentes villes membres de Lorient Agglomération.

b) Les emballages et les journaux- magazines

Les emballages et les journaux- magazines, collectés sur les points de regroupement et en apport volontaire, sont triés mécaniquement et manuellement dans le centre de tri situé à Lann Sévelin, à Caudan, avant de rejoindre les filières de revalorisation adaptées. Cette opération permet la réutilisation des matériaux pour la création de nouveaux produits.

c) Le verre

Le verre, collecté en points d'apport volontaire et déchèteries, est stocké à Lann Sévelin, à Caudan et expédié chez le verrier où il est recyclé.

d) Les déchets ménagers résiduels

Une fois collectés, les déchets ménagers résiduels sont stabilisés à l'usine de Caudan (dégradation de la matière organique présente dans les ordures ménagères pour les réduire d'environ 38%) avant d'être acheminés en installation de stockage des déchets non dangereux, situé sur la commune d'Inzinzac-Lochrist, à Kermat.